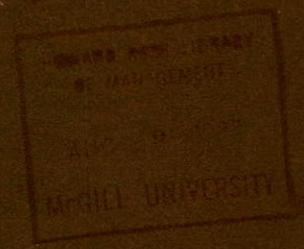


rapport annuel 1966

C
C
dup

SOCIÉTÉ DE FIDUCIE
DU QUÉBEC



SOMMAIRE

Conseil d'Administration	3
Faits saillants	4
Message du président.	5-6
État des revenus et dépenses	7
Bilan	8-9
Rapport du directeur général.	10-11-12
Le Fonds Desjardins	13
Nos services	14-15

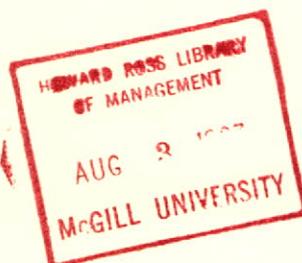
CONSEIL D'ADMINISTRATION

*L.-Édouard MORIER, notaire président du conseil et du comité exécutif	Saint-Hyacinthe
Donat DEMERS, notaire 1er vice-président	Québec
*Jean-Paul LÉONARD, notaire 2e vice-président	Montréal
*Émile COLAS, C.R. secrétaire	Montréal
*Ernest GUIMONT trésorier	Québec
Jean-Marie COUTURE, Adm. P. directeur général	Montréal
Alfred ALLEN	Ouest-Québécois
Madame Louis ALLYSON	Trois-Rivières
Léonidas BACHAND, notaire	Sherbrooke
Victor BANVILLE, I.F.	Rimouski
Wilbrod DUFOUR, M.V.	Chicoutimi
Guy LANE	Joliette
François JOBIN, C.R.	Québec
Jean-Eudes MAGUIRE, M.D.	Gaspé
*Michel-E. ROBILLARD, notaire	Montréal

*Membre du comité exécutif.

OFFICIERS ET MEMBRES DU COMITÉ DE RÉGIE INTERNE

Jean-Marie COUTURE, Adm. P. directeur général	Marcel LIZÉE, avocat assistant-secrétaire
Pierre CARDIN	Gaston PELLETIER
Michel CARON	Yves PESANT
Pierre FORGET	Raymond REID
Gérard GOULET	Marcel P. ROY
Paul KOST	



FAITS SAILLANTS

	1966	1965	Augmentation en 1966
Biens sous administration	<u>\$52,153,000.</u>	<u>\$35,684,000.</u>	46 %
Actif de la Société	<u>\$35,890,000.</u>	<u>\$31,303,000.</u>	14 %
Dépôts garantis	<u>\$33,809,000.</u>	<u>\$29,029,000.</u>	16 %
Revenus bruts	<u>\$ 2,635,000.</u>	<u>\$ 2,255,000.</u>	17 %
Revenus avant administration	<u>\$ 412,000.</u>	<u>\$ 318,000.</u>	29 %

Le Fonds Desjardins

Actif Section "A"	\$ 4,898,000.	\$ 2,287,000.	
Actif Section "B"	<u>1,362,000.</u>	<u>770,000.</u>	
Total	<u>\$ 6,260,000.</u>	<u>\$ 3,057,000.</u>	105 %

Nombre total de participants	<u>4,707</u>	<u>2,712</u>	74 %
--	--------------	--------------	------

Valeur de l'unité

Section "A"	<u>\$ 4.454</u>	<u>\$ 5.002</u>
Section "B"	<u>\$ 4.681</u>	<u>\$ 4.959</u>

MESSAGE DU PRÉSIDENT

La Société de Fiducie du Québec comptait quarante mois d'existence à la fin de 1966. En ce court laps de temps, elle a démontré qu'elle répondait à un véritable besoin dans le contexte du Mouvement coopératif Desjardins et qu'elle sera, dans quelques années, l'une des premières institutions de fiducie d'appartenance canadienne-française.

Ces progrès continus sont le reflet d'une volonté d'avancer sans risques inutiles, tout en faisant preuve d'imagination et d'initiative. C'est là, croyons-nous, que se trouvent les meilleures garanties de stabilité, d'équilibre et de survie.

1966: année de consolidation

L'année 1966 aura été, pour notre Société, celle de la consolidation. Ce mot d'ordre, qui terminait notre message de l'année 1965, s'est particulièrement réalisé dans les domaines suivants:

- consolidation des cadres et des effectifs existants,
- mise à jour de nos procédures administratives,
- contrôle rigoureux et constant des frais d'administration,
- nombre accru de nos représentants,
- mise sur pied de notre service des immeubles.

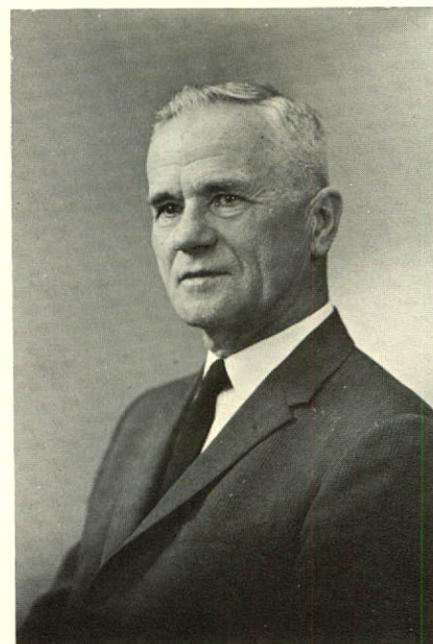
À l'accoutumée, je me garde de commenter les opérations financières, laissant ce soin à notre directeur général. Cela ne m'interdit cependant pas une appréciation d'ensemble des résultats obtenus dans ce domaine, non plus que la formulation d'un souhait pour des rendements encore meilleurs l'an prochain. Car, si nous souhaitons pour 1967 une activité plus intense dans le secteur financier, c'est surtout sur la multiplication, à la fois prudente et dynamique, de nos diverses activités fiduciaires que nous comptons le plus. Nous restons convaincus, en effet, que la Société de Fiducie du Québec, étant d'abord et avant tout une institution fiduciaire, se devait de s'occuper principalement de planification testamentaire, de règlement de successions, d'émissions d'obligations à titre de fiduciaire et d'administration ou de gestion de biens. Aussi, poursuivrons-nous, au cours de l'année qui vient, le travail déjà amorcé afin que notre volume d'affaires continue de s'accroître dans les divers secteurs relevant au premier chef de la fiducie et, particulièrement, dans le règlement de successions, le courtage immobilier, les régimes supplémentaires de rentes.

Collaboration avec les notaires

Est-il nécessaire de rappeler ici que, dès ses débuts, notre Société a voulu travailler en étroite collaboration avec tous les notaires de la Province? Qu'il me soit permis de remercier à nouveau ceux d'entre eux qui se sont déjà prévalus de nos services et nous ont témoigné leur confiance.

De plus, il convient de souligner ici les principes qui, jusqu'à présent, ont guidé nos relations avec les notaires: en toutes circonstances, notre Société transige avec le notaire du client, ce qui vaut pour tous les actes ou contrats de quelque genre qu'ils soient, y compris les contrats hypothécaires.

Dans le domaine de la planification testamentaire, notre Société a toujours recommandé le testament en forme authentique, de sorte que, à ce jour, la presque totalité des testaments contenus dans nos dossiers furent préparés



sous cette forme, en collaboration étroite, d'ailleurs, avec le notaire de chaque client.

Enfin, rien ne sera négligé pour que s'accroisse, dans l'avenir, le degré de collaboration entre notre Société et les représentants de la profession notariale. Pour mieux réaliser cet objectif, un jeune notaire consacre maintenant tout son temps au sein du service de planification successorale de notre siège social. Cette collaboration sera précieuse non seulement pour la préparation des projets de testaments, mais également pour l'étude et la discussion des projets avec le notaire du client, lequel sera ensuite appelé à recevoir le document en forme authentique.

Quant au règlement préliminaire de successions, notre Société offre déjà ses services aux notaires pour les problèmes d'évaluation des actifs: immeubles, portefeuille de valeurs, etc. De plus, nous avons adopté comme politique de faire préparer la déclaration fiscale en forme authentique chaque fois que l'actif de la succession le justifie, que des héritiers mineurs sont concernés ou que des immeubles sont en cause. C'est le notaire de la succession qui sera invité à préparer la déclaration fiscale en forme authentique.

Voilà certes, de la part d'une société de fiducie, soucieuse de sauvegarder l'intérêt de sa clientèle, des moyens inédits pour assurer une collaboration effective avec tous les notaires de la Province.

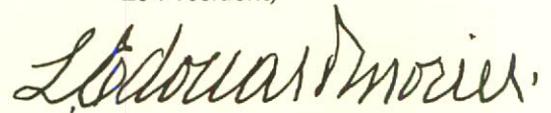
Remerciements à tous les collaborateurs

L'année 1966 nous a permis d'obtenir de nouveaux succès dans tous les domaines. Ces succès nous les devons d'abord au travail consciencieux de notre personnel, à la collaboration active et empressée des Caisses populaires, des Unions régionales, de la Fédération et des divers organismes du Mouvement coopératif Desjardins. Nous les devons également à la confiance que nous témoigne notre clientèle qui, de plus en plus, voit dans la Société de Fiducie du Québec un organisme capable de lui offrir, dans les divers domaines de sa spécialisation, les services compétents et efficaces qu'elle est en droit d'attendre d'une institution comme la nôtre.

Le travail accompli, en quelques années, est déjà considérable, mais il ne représente que les pâles prémises d'un avenir encore plus brillant; notre tâche reste donc considérable, si nous voulons que se poursuive notre marche ascendante.

Nos remerciements s'adressent à tous ceux qui ont contribué à nos succès, sans oublier nos collègues du Conseil d'administration et du Comité exécutif. L'année écoulée aura été celle de la consolidation; 1967 devra être l'année de production: production particulièrement intense au niveau des services fiduciaires.

Le Président,



(Me L.-Édouard Morier, notaire)

ETAT DES REVENUS ET DÉPENSES

pour l'année terminée le 31 décembre 1966

REVENUS:	1966	1965
Commissions, dividendes et intérêts sur les fonds de la société	\$113,553.	\$ 66,286.
Dividendes et intérêts (nets) sur les dépôts garantis	168,696.	175,545.
Honoraires	<u>130,197.</u>	<u>75,991.</u>
Total des revenus	<u>\$412,446.</u>	<u>\$317,822.</u>

DÉPENSES:

Dépenses de bureau	\$115,388.	\$ 82,244.
Salaires, bénéfices sociaux, dépenses de voyage, etc.	464,139.	310,467.
Autres frais	<u>125,116.</u>	<u>110,276.</u>
Total des dépenses	<u>\$704,643.</u>	<u>\$502,987.</u>
Excédent des dépenses sur les revenus.	\$292,197.	\$185,165.
Déficit au début	<u>257,921.</u>	<u>72,756.</u>
Déficit à la fin.	<u>\$550,118.</u>	<u>\$257,921.</u>

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1966

ACTIF:	1966	1965
ACTIFS RÉALISABLES EN AUCUN TEMPS:		
Placements au prix coûtant:		
Obligations — gouvernements des provinces	\$ 4,023,018.	\$ 1,840,817.
Autres obligations	11,217,991.	10,187,418.
Actions ordinaires	<u>367,114.</u>	<u>365,672.</u>
Total des titres	\$15,608,123.	\$12,393,907.
dont la valeur au marché était de \$14,119,900 au 31 décembre 1966 et de \$11,835,300 au 31 décembre 1965		
Prêts sur nantissements	\$ 2,321,822.	\$ 1,662,135.
Billets de clients	10,479,839.	11,236,524.
Encaisse	419,810.	317,667.
Comptes à recevoir	<u>64,432.</u>	<u>30,305.</u>
	\$28,894,026.	\$25,640,538.
AUTRES ACTIFS:		
Prêts hypothécaires	\$ 6,755,482.	\$ 5,493,601.
Immobilisations au prix coûtant moins amortissement accumulé	110,547.	102,002.
Frais reportés	<u>49,518.</u>	<u>66,986.</u>
Total de l'actif.	<u>\$35,809,573.</u>	<u>\$31,303,127.</u>
Signé au nom du Conseil d'administration		
L.-ÉDOUARD MORIER, notaire ERNEST GUIMOND	} Administrateurs	
BIENS ADMINISTRÉS:		
Biens en gestion	\$16,343,625.	\$ 4,380,462.
Actifs des fonds de la Société et des fonds garantis	<u>35,809,573.</u>	<u>31,303,127.</u>
	<u>\$52,153,198.</u>	<u>\$35,683,589.</u>

PASSIF ET PART DES ACTIONNAIRES

PASSIF:	1966	1965
Comptes à payer	\$ 35,466.	\$ 17,292.
Dépôts garantis	<u>33,809,225.</u>	<u>29,028,756.</u>
	<u>\$33,844,691.</u>	<u>\$29,046,048.</u>
 PART DES ACTIONNAIRES:		
Capital-actions:		
Autorisé:		
50,000 actions ordinaires d'une valeur au pair de \$100.00 chacune		
 ÉMIS:		
Non entièrement libéré		
30,000 actions	\$ 3,000,000.	\$ 3,000,000.
Moins: souscription à recevoir	<u>500,000.</u>	<u>500,000.</u>
	\$ 2,500,000.	\$ 2,500,000.
 Entièrement libéré		
150 actions	<u>15,000.</u>	<u>15,000.</u>
	\$ 2,515,000.	\$ 2,515,000.
 Déficit accumulé		
	<u>(550,118.)</u>	<u>(257,921.)</u>
	\$ 1,964,882.	\$ 2,257,079.
Total, passif et part des actionnaires	<u>\$35,809,573.</u>	<u>\$31,303,127.</u>

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Nous avons examiné le bilan de Société de Fiducie du Québec au 31 décembre 1966, l'état de revenus, dépenses et déficit accumulé pour l'année terminée à cette date et nous avons obtenu tous les renseignements et les explications que nous avons demandés. Nous avons procédé à une revue générale des méthodes comptables et à certaines vérifications-épreuves des livres et documents que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous avons contrôlé l'existence des valeurs appartenant à la Société, celles détenues pour les clients et les comptes garantis et avons constaté que toutes ces valeurs sont tenues séparément et sont portées aux livres de façon à indiquer les comptes auxquels elles appartiennent.

À notre avis, au meilleur de notre connaissance, selon les renseignements obtenus et tel qu'il appert aux livres, le bilan et l'état de revenus, dépenses et déficit accumulé ci-annexés présentent fidèlement la situation financière de votre société au 31 décembre 1966 ainsi que les résultats de ses opérations pour l'année terminée à cette date et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus lesquels ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'année précédente.

SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS
Comptables agréés.

Montréal, ce 9 février 1967.



RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

La publication du rapport financier annuel est une occasion unique, pour toute entreprise, de renseigner ses actionnaires, ses clients et le public en général.

Pour notre part, il nous semble non seulement important de publier notre bilan et notre état de revenus et dépenses, mais aussi de compléter le tout par des commentaires appropriés, de façon à illustrer comme il se doit les multiples activités de nos services fiduciaires.

RÉTROSPECTIVE de L'ANNÉE 1966:

La situation économique n'a pas été des plus favorables en 1966 et d'autres, avant nous, ont déjà signalé les nombreux facteurs ayant contribué au ralentissement de la productivité nationale, particulièrement au cours du second semestre de l'an dernier.

Parmi les divers facteurs qui ont déterminé ce ralentissement des activités économiques, il convient de mentionner l'augmentation appréciable du loyer de l'argent sur le marché à court terme, la forte baisse du marché des actions et la hausse prononcée des taux d'intérêt du marché obligataire.

Malgré ces contraintes, notre jeune Société a connu de nouveaux succès au cours de l'année 1966. Notre actif s'est accru de 14 %, grâce à une augmentation de \$4.8 millions au chapitre des dépôts garantis, et nos revenus bruts ont dépassé \$2.6 millions, soit une augmentation de 17 % sur 1965. Quant aux biens sous administration, ils sont passés de \$35 à \$52 millions soit une augmentation de 46 %.

En dépit d'une augmentation de 29 % au chapitre des Recettes, ces dernières n'ont pas été suffisantes pour rencontrer les diverses dépenses administratives. L'augmentation des dépenses a, cependant, été conforme à nos prévisions budgétaires et notre déficit d'exploitation continue d'être la résultante des efforts très considérables que nous avons déployés depuis les débuts pour l'organisation de nos divers services, particulièrement les services fiduciaires.

Nous ne saurions conclure cette rétrospective de 1966 sans rappeler la naissance de la Caisse de Dépôt et Placement du Québec. Cette initiative est certes, pour le Québec en général et pour notre secteur financier en particulier, l'une des réalisations majeures de la dernière année. Cette Caisse, par les actifs considérables qu'elle gèrera, pourrait — à notre point de vue — jouer un rôle déterminant non seulement à titre d'agent régularisateur sur notre marché obligataire, mais aussi sur notre marché de l'argent.

LA CAPITALISATION :

Le 11 février 1966, l'Association coopérative Desjardins acceptait une demande officielle de notre Conseil d'administration pour augmenter à \$4.5 millions notre capital payé.

Depuis lors, une campagne d'information est en cours, au niveau des Caisses populaires, pour renseigner les administrateurs sur les activités de notre entreprise et sur les trois motifs qui nécessitent une augmentation de notre capital :

- financement de nos services fiduciaires qui ne peuvent être rentables immédiatement;
- équilibre à maintenir entre notre capitalisation et nos dépôts à terme;
- structure de capitalisation qui permette le développement et la rentabilité de l'entreprise.

En raison du grand nombre de Caisses et de l'étendue du territoire, la campagne n'a pu démarrer avant l'automne 1966; d'après les résultats obtenus à ce jour, nous sommes tout à fait confiants d'atteindre le double objectif d'une information complète et d'une souscription financière additionnelle.

NOTRE PERSONNEL :

Quel que soit le genre d'entreprise, la qualité et la compétence de son personnel est un élément important pour lui permettre de réaliser ses objectifs.

Sur ce plan, nous sommes particulièrement fiers de nos collaborateurs qui, aux divers échelons de la hiérarchie, mettent au service de nos clients toutes les ressources de leur compétence professionnelle.

Qu'il s'agisse donc de planification successorale, de règlement préliminaire de succession, de gestion de portefeuille, d'émission d'obligations, d'analyse financière, de régime supplémentaire de rentes, de courtage immobilier ou de dépôt à terme, nous n'hésitons pas à dire que notre Société est, parmi les institutions fiduciaires, l'une des mieux organisées au Québec, tant sur le plan des effectifs que sur le plan des méthodes administratives.

PERSPECTIVES d'AVENIR :

Au cours des derniers mois, divers types d'institutions financières ont encouru de nombreux reproches et ont fait l'objet de maintes recommandations, en vue d'un contrôle plus rigoureux de leurs opérations et de leurs activités; les sociétés de fiducie sont au nombre des entreprises pour qui on souhaite un contrôle plus sévère.

Des diverses recommandations préconisées à cet égard et visant à une meilleure protection du public, l'on semble surtout s'être arrêté à la formule

de l'assurance-dépôt. Pourtant, cette assurance-dépôt ne peut remplir qu'un rôle supplétif puisqu'une formule comme celle-là ne saurait remplacer des normes adéquates de liquidité, non plus que de judicieux barèmes de placements établis en fonction de la nature et du terme des dépôts qu'une institution administre.

Comme ces normes sont actuellement inexistantes dans la Loi du Québec, il faut espérer que le Comité Parizeau formulera les recommandations nécessaires à ce sujet. Dans le mémoire que nous avons présenté au Comité Parizeau, conjointement avec la Fédération de Québec des Unions Régionales des Caisses populaires, nous avons d'ailleurs formulé quelques suggestions pour rajeunir et moderniser notre Loi provinciale des compagnies de fidéicommiss.

Un autre facteur que l'on semble oublier en ce qui concerne les sociétés de fiducie, c'est que leurs activités financières ne sont qu'une conséquence de leurs services fiduciaires. Il est vrai, comme le signale d'ailleurs le rapport de la Commission Porter, que plusieurs sociétés de fiducie ont donné l'impression, au cours des dernières années, qu'elles étaient plus intéressées aux opérations financières qu'à la planification des testaments ou autres activités fiduciaires.

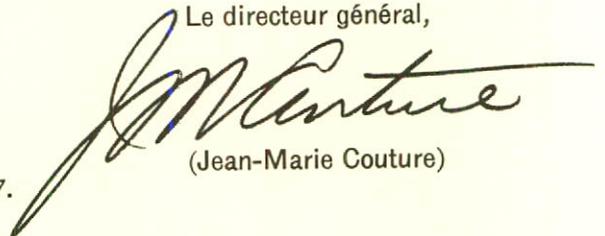
Pour notre part, depuis le début, nous nous sommes appliqués à bâtir une entreprise de fidéicommiss offrant la gamme complète des services fiduciaires. Nos services financiers, pour importants qu'ils soient, n'ont donc jamais pris le pas sur les activités fiduciaires. Cette méthode était sans doute la plus onéreuse, puisque certaines activités fiduciaires, particulièrement la planification successorale, ne seront financièrement rentables qu'après un certain temps.

Cependant, cette option était non seulement la meilleure en regard d'une planification à long terme, mais elle était en plus conforme aux désirs maintes fois exprimés par les dirigeants des Caisses populaires quant à la nature des services qu'ils attendaient d'une institution de fiducie leur appartenant.

Ce travail de semence a déjà commencé à porter des fruits, de sorte que, si les revenus des opérations financières peuvent se stabiliser, ceux des services fiduciaires ne peuvent que croître au cours des prochains mois et des prochaines années.

Nous remercions tous nos collaborateurs pour leur dévouement au cours de 1966 et sommes particulièrement optimistes quant aux résultats à venir, puisque nous disposons d'une équipe on ne peut plus loyale et dynamique.

Le directeur général,



(Jean-Marie Couture)

Montréal, le 1er mars 1967.

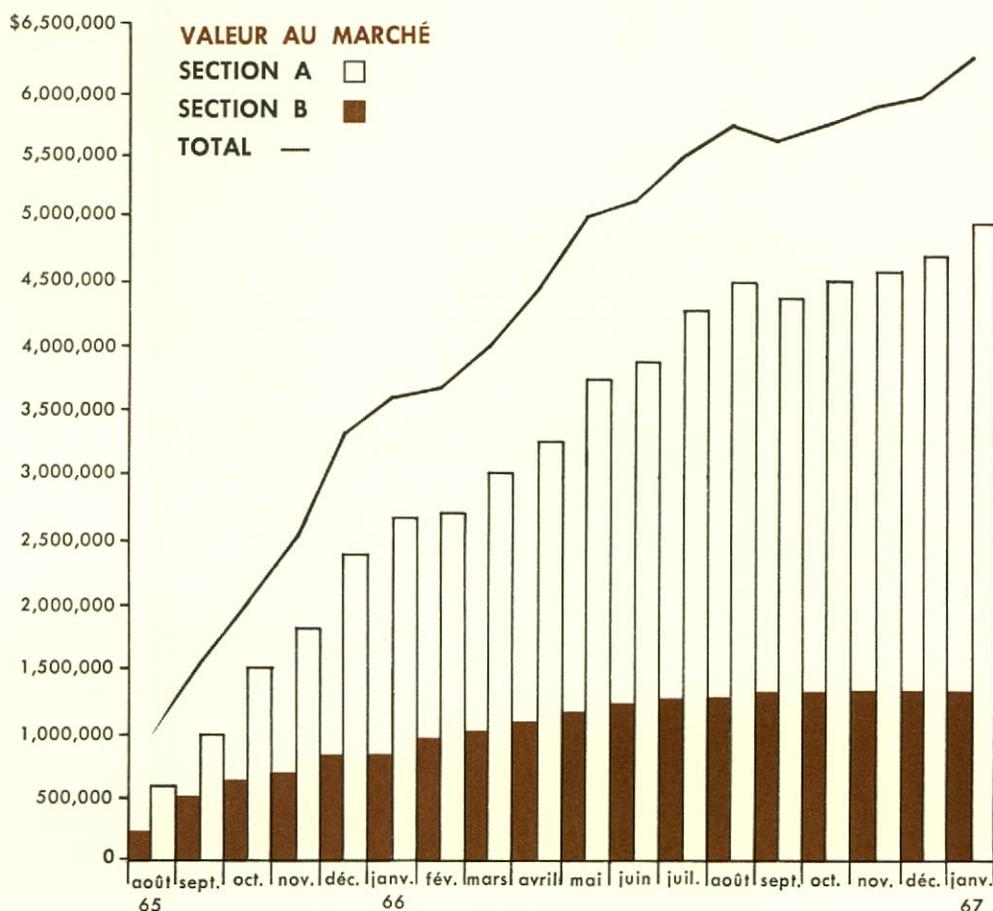


LE FONDS DESJARDINS

Depuis le début des opérations du Fonds Desjardins soit du 1er août 1965 au 31 décembre 1966, l'actif consolidé des deux sections "A" et "B" est passé à \$6,260,304. — tandis que le nombre des participants s'est élevé à 4,706.

Les sociétaires des Caisses populaires et le public ont continué à témoigner leur confiance dans la politique de placement des administrateurs du Fonds Desjardins au cours de ce dernier exercice. En effet l'année 1966 a été caractérisée par un volume d'augmentation de plus de 100% de l'actif. Des dépôts nous sont parvenus de 584 Caisses populaires depuis la date du lancement. Il est intéressant de noter que 88% des participants réinvestissent leurs revenus en de nouvelles unités.

Ceci nous permet de croire que le Fonds Desjardins correspond à des besoins réels de placements dans notre milieu, puisque la majorité de nos participants ont compris qu'il fallait investir pour une période de plusieurs années sans attendre des revenus immédiats.



NOS SERVICES

PLANIFICATION TESTAMENTAIRE: Le patrimoine que l'on a mis toute une vie à édifier, il importe de le protéger par un bon testament.

Pour faire un bon testament, il faut tenir compte de la complexité des lois fiscales, de la nature de ses biens, du nombre et de l'âge de ses héritiers, des pouvoirs que l'on doit accorder à ses exécuteurs testamentaires, etc. . .

Une telle tâche n'est pas d'exécution facile: aussi trouverez-vous avantageux d'obtenir l'aide et les conseils d'un représentant de la Société de Fiducie du Québec: en collaboration avec le notaire de votre choix, notre représentant fera en sorte que votre testament soit "taillé" à votre mesure.

Ce service est gratuit et vous êtes assuré que vos affaires seront traitées avec discrétion et diligence.

FIDUCIES PERSONNELLES:

EXÉCUTEURS TESTAMENTAIRES ET FIDUCIAIRES: S'il est important de faire un bon testament, il est non moins important que ce dernier soit bien exécuté.

L'exécution et la fiducie testamentaire sont au nombre de nos services de base. Le règlement d'une succession est une tâche de plus en plus complexe tant en raison des exigences gouvernementales qu'en raison de la nature des biens en cause et de leur distribution éventuelle.

En désignant notre Société comme l'un de vos exécuteurs testamentaires et fiduciaires, vous procurez à vos héritiers les avantages d'une exécution compétente et expéditive de vos volontés.

MANDATAIRE DES EXÉCUTEURS DÉJÀ EN FONCTION: Les individus qui sont choisis comme exécuteurs testamentaires d'une succession sont souvent gênés dans leurs fonctions par le peu de temps que leur laissent leurs propres affaires et, quelquefois aussi, par leur manque de connaissance.

Il vous est possible de vous dégager de bien des problèmes et préoccupations en nommant notre Société comme votre mandataire.

MANDATAIRE DES HÉRITIERS LÉGAUX: Dans le cas d'une personne décédée sans testament ou dont le testament ne désigne pas d'exécuteur testamentaire, il est possible pour les héritiers de retenir les services de la Société de Fiducie du Québec pour un règlement rapide et efficace de la succession.

MANDATAIRE POUR FINS SPÉCIALES: Notre Société peut agir de façon temporaire ou permanente comme mandataire d'une personne qui est tutrice d'un mineur, curatrice aux biens d'un interdit, etc.

FIDUCIES CORPORATIVES:

FIDUCIAIRE D'ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS: Les corporations laïques ou religieuses ont intérêt à choisir notre Société comme fiduciaire de leurs émissions d'obligations.

Elles sont non seulement assurées de recevoir un service impeccable de la part du fiduciaire, mais elles pourront bénéficier au maximum du potentiel que le Mouvement coopératif Desjardins représente sur le marché des obligations.

RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES DE RENTES: Que ce soit à titre de fiduciaire des fonds ou d'administrateur des dossiers du régime, notre Société offre un service hautement spécialisé dans ce domaine. Notre fonds commun de placement pour ces régimes de rentes est un des nombreux avantages offerts par notre Société.

AUTRES SERVICES: Agent de transfert, registraire de titres, agent payeur de dividendes, agent d'entiercement, etc. . .

IMMEUBLE: Qu'il s'agisse de vente ou d'achat d'immeubles, de gestion de propriétés ou de prêts hypothécaires, vous obtiendrez tous ces services en notre qualité de Membre de la Chambre d'Immeuble de Montréal et du service "Photo M.L.S."

Le FONDS DESJARDINS: Le Fonds Desjardins offre deux plans à ses participants: La Section A (fonds d'accroissement à long terme), dont l'actif se compose surtout d'actions ordinaires de grandes compagnies (80%) et la Section B (fonds de revenus) entièrement placé en obligations.

À la fin de 1965, un plan d'Épargne-Retraite a été greffé au Fonds. Ce plan s'adresse aux particuliers qui désirent placer des montants en vue de leur retraite.

On peut souscrire au Fonds Desjardins au comptoir de chaque Caisse populaire et seuls ses sociétaires peuvent y adhérer. Le Fonds n'emploie aucun vendeur ou représentant. Les participants peuvent, s'ils le désirent, faire des remises mensuelles minimales sans frais ou engagement formel; 20% des adhérents ont choisi de se prévaloir de cet avantage.

SERVICES FINANCIERS:

DÉPÔTS À TERME OU GARANTIS: La Société de Fiducie du Québec reçoit en dépôt, à demande ou pour une période fixe, de l'argent sur lequel elle paie au déposant des intérêts avantageux. Sur réception du dépôt, un certificat est émis qui atteste qu'à l'échéance la Société remboursera le capital et les intérêts. Ce service s'adresse aux individus comme aux entreprises qui, disposant d'un surplus de fonds, veulent effectuer un placement à court terme, soit en attendant d'effectuer une transaction, soit en prévision d'un placement à plus long terme (obligations, hypothèques, etc.).

Notre Société accepte des dépôts pour tout montant supérieur à \$5,000 — et pour des termes de 30 jours à 5 ans; pour les individus, le terme minimum est de 1 an. Lorsque le montant en cause est assez substantiel, le dépôt peut être accepté "à demande".

GESTION DE PORTEFEUILLE: Notre personnel est à la disposition des individus et des corporations qui désirent obtenir l'assistance d'un conseiller financier. À ce titre, nous offrons les services suivants:

- Analyse de votre portefeuille actuel: composition, rendement, échéance, équilibre.
- Recommandations pour des changements immédiats, s'il y a lieu, et pour tout placement ultérieur.
- Surveillance constante des cours du marché.
- Achat et vente d'actions, d'obligations, d'immeubles, d'hypothèques, etc.
- Perception des intérêts, dividendes et loyers.
- Renseignements les plus adéquats sur les valeurs.
- Préparation des déclarations d'impôt sur le revenu.

Notre service de placement prépare ses analyses en fonction des besoins et des objectifs de chacun.

GARDE DE VALEURS: Les titres et autres valeurs que vous confierez à notre garde seront conservés séparément et placés dans une chambre-forte dont la construction offre une protection complète contre tous les risques. Une assurance "garantie-globale" protège également nos valeurs contre tous dangers de défalcatons et vols de toute nature.

HONORAIRES POUR TOUS CES SERVICES: Nos honoraires pour ces divers services sont conformes aux tarifs recommandés par l'Association des Compagnies Canadiennes de Fiducie et vous seront fournis en détail, sur demande.

NOTRE PERSONNEL

SIÈGE SOCIAL

EXPANSION des AFFAIRES et PLANIFICATION TESTAMENTAIRE

Directeur du service: Raymond REID, B.Comm.
Représentants: Maurice BOILEAU, avocat
Régis COURTEAU, B.Comm.
Jean MOUSSEAU, notaire
Sylvain CHEVALIER

Agent de liaison avec les Caisses populaires: Sylvain CHEVALIER

FIDUCIES CORPORATIVES

Directeur du service: Marcel LIZÉE, avocat
Émissions d'obligations: François LAURENCE
Régimes de rentes: Lauré-A. LUSSIER

FIDUCIES PERSONNELLES

Directeur du service: Pierre CARDIN, M.Comm.
Agent d'administration: Claude AYOTTE, M.Comm.

IMMEUBLE

Directeur du service: Paul KOST
Prêts hypothécaires: André PROULX
Gestion: Antoine CASTONGUAY
Vendeurs: Jacques DiBLASIO
Richard BANO
Maurice JOLLET
Mme Catherine ELSON-FILIATREULT

Le FONDS DESJARDINS

Directeur du Fonds: Raymond REID, B.Comm.

SERVICES FINANCIERS

Dépôts à terme ou garantis: Yves PESANT
Gestion de portefeuilles: Pierre FORGET
Achats-ventes: Jacques CHARBONNEAU
Analyse financière et recherche: Gaston PELLETIER, C.A., M.B.A.

BUREAU et SERVICES INTERNES

Chef de bureau: Marcel-P. ROY
Comptable en chef: Michel CARON, M.Comm.
Adjoint au comptable en chef: Denis DESCHÉNES, C.A.
Garde de Valeurs: Robert BÉLANGER
Systèmes et procédures: Jean-Marc ROY, L.S.C.
Vérificateur interne: Claude MAYETTE, B.Comm.

SUCCURSALE DE QUÉBEC

Directeur: Gérard GOULET, C.G.A.

EXPANSION des AFFAIRES et PLANIFICATION TESTAMENTAIRE

Représentants: Claude HÉBERT
Hervé MATTE, avocat
Yves ROULEAU, avocat

BUREAU et SERVICES INTERNES

Responsable: Roger BARNABÉ, B.Comm.

SOCIÉTÉ DE FIDUCIE DU QUÉBEC



siège social
152 est, Notre-Dame
Montréal 1, Tél. 875-2063

succursale de Québec
42, rue Ste-Anne
Québec 4, Tél. 529-0557